Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 6 Rabiaa I 1442
23 Octobre 2020

N° 77

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2334**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2339**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2344**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2345**
Avis aux créanciers **2348**
Convocations
Sociétés anonymes **2348**
Sociétés à responsabilité limitée **2349**
Autres sociétés **2350**
Divers
Avis au public **2350**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Société Tunisienne de Sidérurgie **2352**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'Augmentation du capital d'une société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne prévue par l'article 302 du code des sociétés commerciales (CSC)

Société Clinique El Amen Gafsa S.A

Identifiant Unique : 0640944D

RC : B198751998

CNSS : 113601-14

- Raison sociale : Clinique El Amen Gafsa S.A.

- Forme juridique : Société Anonyme

- Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac - Tunis

- Capital social : 2.981.250,000 DT

- Objet social : Créer, acquérir, louer, exploiter et gérer pour son propre ou pour compte d'autrui, toute société, même étrangère, exerçant dans le domaine de la santé

- Durée : 99 ans

- Dépôt du PV de l'AGE du 5 octobre 2020, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 12 octobre 2020 sous le n°20505574 quittance n°M007105 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°AC 171562020 en date du 13 octobre 2020.

Après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration, l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2020, décide :

D'augmenter le capital social de un million sept cent quatre vingt huit mille sept cent cinquante dinars (1.788.750,000 Dt) pour le porter de deux million neuf cent quatre vingt et un mille deux cent cinquante dinars (2.981.250,000 Dt) à quatre million sept cent soixante dix mille dinars (4.770.000,000 Dt) et ce par la création trente neuf mille sept cent cinquante (39 750) actions nouvelles d'un nominal de quarante cinq (45) dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire à la souscription.

- Les nouvelles actions porteront jouissance à compter de la réalisation définitive de l'augmentation du capital, pour le surplus elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

L'assemblée générale extraordinaire réserve la souscription de ces trente neuf mille sept cent cinquante (39 750) actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible aux actionnaires actuels de Société Clinique El Amen Gafsa S.A. L'exercice du droit préférentiel de souscription se fera de la manière suivante :

1/ A titre irréductible : A raison de 3 actions nouvelles pour 5 actions anciennes.

2/ A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les Actionnaires pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les reliquats des actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites éventuellement par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Les actionnaires souscripteurs feront leur affaire personnelle de l'acquisition ou de la cession du nombre d'actions ou de droits nécessaires pour permettre l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles à chacun d'eux, la répartition ne pouvant en aucun cas, avoir pour résultat l'attribution d'une fraction d'actions nouvelles.

- Délai pour la souscription : Trente (30) jours à compter de la date de la parution de l'annonce de cette augmentation du capital au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

- L'assemblée générale extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de redistribuer totalement ou partiellement entre les actionnaires, les actions non souscrites à l'expiration du délai de Trente (30) jours susmentionnée. A l'expiration de ce délai, tout Actionnaire n'ayant pas souscrit à cette augmentation du capital est réputé renonçant à son droit préférentiel de souscription.

- L'assemblée générale extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de limiter le montant de l'augmentation du capital au montant des souscriptions dans le cas où les souscriptions n'atteindront pas la totalité de l'augmentation du capital et à la condition que le montant des souscriptions atteigne les trois quarts de l'augmentation décidée.

- L'assemblée générale extraordinaire délègue au Conseil d'Administration : les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. Elle confère au Président Directeur Général ou à son mandataire, tous pouvoirs pour arrêter les autres modalités de cette augmentation du capital, en fixer les délais de souscription, recueillir les souscriptions, constater toute libération, faire toutes autres formalités prévues par la réglementation, elle délègue au Président Directeur Général les pouvoirs nécessaires à l'effet de faire la déclaration de souscription et de versement et de prendre toutes les mesures utiles et de remplir toutes les formalité nécessaires pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitives de l'augmentation du capital ainsi décidée.

- Pas d'apport en nature

- Les statuts ne prévoient pas d'avantages particuliers.

- Répartition de résultats : le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

a. Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être

obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

b. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende, cinq (5%) de la somme dont leurs actions sont libérées et non amorties sans rappel d'un exercice à l'autre.

c. L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

d. Le solde si l'assemblée générale ordinaire le décide, est réparti sous forme de super dividende aux actionnaires.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès d'Amen Bank Agence Dr Burnet sous TN 59 07 108 0043340601017 18.

Les assemblées générales sont convoquées par un avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et au BORNE dans un délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

2020R02288SANB2

Notice d'Augmentation du capital d'une société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne prévue par l'article 302 du code des sociétés commerciales (CSC)

Société Clinique El Amen Mutuelleville S.A

Identifiant Unique : 0341832F

RC : B127241997

CNSS : 00207144-49

- Raison sociale : Clinique El Amen Mutuelleville S.A.

- Forme juridique : Société anonyme

- Siège social : 20 Rue Aziza Othmana, Mutuelleville - Tunis 1082

- Capital social : 8.060.000,000 DT

- Objet social : Polyclinique

- Durée : 99 ans

- Dépôt du PV de l'AGE du 5 octobre 2020, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 12 octobre 2020 sous le n°20505575 quittance n°M007106 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°AC 011552020 en date du 13 octobre 2020.

Après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration, l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2020, décide :

D'augmenter le capital social de trois million deux cent vingt quatre mille dinars (3.224.000,000 Dt) pour le porter de huit million soixante mille dinars (8.060.000,000 Dt) à onze million deux cent quatre vingt quatre mille (11.284.000,000 Dt), et ce par la création de trente deux mille deux cent quarante (32 240) actions nouvelles d'un nominal de cent (100) dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire à la souscription.

- Les nouvelles actions porteront jouissance à compter de la réalisation définitive de l'augmentation du capital, pour le surplus elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

- L'assemblée générale extraordinaire réserve la souscription de trente deux mille deux cent quarante (32 240) nouvelles tant à titre irréductible que réductible aux actionnaires actuels de Société Clinique El Amen Mutuelleville.

S.A. L'exercice du droit préférentiel de souscription se fera de la manière suivante :

1/ A titre irréductible : A raison de 4 actions nouvelles pour 10 actions anciennes.

2/ A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les Actionnaires pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les reliquats des actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites éventuellement par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Les actionnaires souscripteurs feront leur affaire personnelle de l'acquisition ou de la cession du nombre d'actions ou de droits nécessaires pour permettre l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles à chacun d'eux, la répartition ne pouvant en aucun cas, avoir pour résultat l'attribution d'une fraction d'actions nouvelles.

- Délai pour la souscription : Trente (30) jours à compter de la date de la parution de l'annonce de cette augmentation du capital au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

- L'assemblée générale extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de redistribuer totalement ou partiellement entre les actionnaires, les actions non souscrites à l'expiration du délai de trente (30) jours susmentionnée. A l'expiration de ce délai, tout Actionnaire n'ayant pas souscrit à cette augmentation du capital est réputé renonçant à son droit préférentiel de souscription.

- L'assemblée générale extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de limiter le montant de l'augmentation du capital au montant des souscriptions dans le cas où les souscriptions n'atteindront pas la totalité de l'augmentation du capital et à la condition que le montant des souscriptions atteigne les trois quarts de l'augmentation décidée.

- L'assemblée générale extraordinaire délègue au Conseil d'Administration : les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Elle confère au Président Directeur Général ou à son mandataire, tous pouvoirs pour arrêter les autres modalités de cette augmentation du capital, en fixer les délais de souscription, recueillir les souscriptions, constater toute libération, faire toutes autres formalités prévues par la réglementation, elle délègue au

Président Directeur Général les pouvoirs nécessaires à l'effet de faire la déclaration de souscription et de versement et de prendre toutes les mesures utiles et de remplir toutes les formalité nécessaires pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitives de l'augmentation du capital ainsi décidée.

- Pas d'apport en nature

- Les statuts ne prévoient pas d'avantages particuliers.

- Répartition de résultats : le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

a. Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

b. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende, cinq (5%) de la somme dont leurs actions sont libérées et non amorties sans rappel d'un exercice à l'autre.

c. L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

d. Le solde si l'assemblée générale ordinaire le décide, est réparti sous forme de super dividende aux actionnaires.

- Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès d'Amen Bank Agence Dr Burnet sous TN 59 07 108 0043340601517 70

- Les assemblées générales sont convoquées par un avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et au BORNE dans un délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

2020R02289SANB2

Notice d'Augmentation du capital de société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne prévue par l'article 302 du code des sociétés commerciales (CSC)

Société Clinique Amen Bizerte S.A

Identifiant Unique : 1282501Q

RC : B115832013

CNSS : 324624-62

- Raison sociale : Clinique Amen Bizerte S.A.

- Forme juridique : Société anonyme

- Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac - Tunis

- Capital social : 9.855.000,000 DT

- Objet social : Créer, acquérir, louer, exploiter et gérer pour son propre ou pour compte d'autrui, toute société, même étrangère, exerçant dans le domaine de la santé

- Durée : 99 ans

- Dépôt du PV de l'AGE du 5 octobre 2020, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 12 octobre 2020 sous le n°20505573 quittance n°M007104 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°AC 011542020 en date du 13 octobre 2020.

Après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration, l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2020, décide :

D'augmenter le capital social de sept millions deux cent vingt sept mille dinars (7.227.000,000 Dt) pour le porter de neuf millions huit cent cinquante cinq mille dinars (9.855.000,000 Dt) à dix sept millions quatre vingt deux mille dinars (17.082.000,000 Dt) et ce par la création d'un million quatre cent quarante cinq mille et quatre cent (1 445 400) actions nouvelles d'un nominal de cinq (05) dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire à la souscription.

- Les nouvelles actions porteront jouissance à compter de la réalisation définitive de l'augmentation du capital, pour le surplus elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

L'assemblée générale extraordinaire réserve la souscription d'un million quatre cent quarante cinq mille et quatre cent (1445 400) actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible aux actionnaires actuels de Société Clinique Amen Bizerte S.A. L'exercice du droit préférentiel de souscription se fera de la manière suivante :

1/ A titre irréductible : A raison de 11 actions nouvelles pour 15 actions anciennes.

2/ A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les Actionnaires pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les reliquats des actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites éventuellement par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Les actionnaires souscripteurs feront leur affaire personnelle de l'acquisition ou de la cession du nombre d'actions ou de droits nécessaires pour permettre l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles à chacun d'eux, la répartition ne pouvant en aucun cas, avoir pour résultat l'attribution d'une fraction d'actions nouvelles.

- Délai pour la souscription : Trente (30) jours à compter de la date de la parution de l'annonce de cette augmentation du capital au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

- L'assemblée générale extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de

redistribuer totalement ou partiellement entre les actionnaires, les actions non souscrites à l'expiration du délai de trente (30) jours susmentionnée. A l'expiration de ce délai, tout Actionnaire n'ayant pas souscrit à cette augmentation du capital est réputé renonçant à son droit préférentiel de souscription.

- L'assemblée générale extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de limiter le montant de l'augmentation du capital au montant des souscriptions dans le cas où les souscriptions n'atteindront pas la totalité de l'augmentation du capital et à la condition que le montant des souscriptions atteigne les trois quarts de l'augmentation décidée.

- L'assemblée générale extraordinaire délègue au Conseil d'Administration : les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. Elle confère au Président Directeur Général ou à son mandataire, tous pouvoirs pour arrêter les autres modalités de cette augmentation du capital, en fixer les délais de souscription, recueillir les souscriptions, constater toute libération, faire toutes autres formalités prévues par la réglementation, elle délègue au Président Directeur Général les pouvoirs nécessaires à l'effet de faire la déclaration de souscription et de versement et de prendre toutes les mesures utiles et de remplir toutes les formalité nécessaires pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitives de l'augmentation du capital ainsi décidée.

- Pas d'apport en nature

- Les statuts ne prévoient pas d'avantages particuliers.

- Répartition de résultats : le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

a. Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

b. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende, cinq (5%) de la somme dont leurs actions sont libérées et non amorties sans rappel d'un exercice à l'autre.

c. L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

d. Le solde si l'assemblée générale ordinaire le décide, est réparti sous forme de super dividende aux actionnaires.

- Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès d'Amen Bank Agence Dr Burnet sous TN 59 07 108004334060103949

- Les assemblées générales sont convoquées par un avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et au BORNE dans un délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

2020R02290SANB2

Changement du siège social

ITISSALIA SERVICES

Société anonyme

Au capital de 465.000 DT

Immeuble Roosevelt, Km 3.5 sur GP1, Djebel El Jeloud, 1046 Tunis

Suivant le PV de l'AGEO n°3 du 20 juin 2019 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajene le 11 juillet 2019 sous le numéro n°19704098, quittance n°67717 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le numéro n°201952401 le 17 septembre 2019, il a été décidé le changement de l'article 4 des statuts "ITISSALIA SERVICE" et le changement du siège social Immeuble Roosevelt, Km 3.5 sur GP1, Djebel El Jeloud, 1046 Tunis.

2020R02305SANB2

SOCIETE INDUSTRIELLE DE FABRICATION DE FAISCEAUX ET SYSTEMES ELECTRIQUES «S.I.E»

S.A au capital de 210.000 dinars

Siège social : Bloc A 67 Avenue Alain Savary Cité des Jardins

Identifiant unique : 0296385W

Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9/10/2020, enregistré à la recette des finances de Cité El Mahrajen en date du 12/10/2020, enregistrement n°20804828, quittance n°M063647, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 14/10/2020 sous le n°202083901, il a été décidé :

1. La dissolution de la société et nomination de M. Lassaad Smeidia en tant que liquidateur de la société.

2020402140SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société AGRIPROTEC

Siège social : Km 11 route de Morneg Tunis

SARL de capital de 2 700 000 dinars

M.F : 0031442 V/B/M/000

R.C : B151651996

Suivant statuts enregistrés à la recette des finances de Mornag, en date du 19 février 2017 enregistrement n°15700264 quittance n°M007493 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis en date du 11 mars 2015 il a été décidé :

Le siège social a été transféré du n°52 Rue de Syrie Tunis à Km 11 route de Morneg 2090 Ben Arous.

2020R02311SRLB2

Sté ALEXA

SARL au capital de 1000 Dinars

Route Lafrane Km 4 Sfax

MF : 1299316C

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société «ALEXA» en date du 25 Septembre 2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax à la date du 8 octobre 2020 sous le numéro 20504805 quittance n°M005127, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 12/10/2020 sous le n°202082670, il a été décidé ce qui suit :

- Liquidation de la Société avant la date de son expiration.

- Nomination de monsieur Amin Chaffai liquidateur de la société.

2020X01438SRLB2

SOCIETE D'ENTRETIEN DE TISSUS ET ACCESSOIRES (SETA)

SARL

Capital social : 500.000 DT

I.U : 1107882Q

Siège social : Route Mahdia Km 19 Essaadi Bouderbala Sfax

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale des associés réunie extraordinairement le 9/9/2020 et enregistré à la recette des finances Sekiet Eddayer Sfax le 14/9/2020 sous le n°20700944 quittance n° M039653 dépôt au RNE en date du 14/10/2020 sous le n°202083810, il y a eu approbation de toutes les opérations et actes antérieures effectuées pour le compte et au profit de la Société par Monsieur Mohamed Mlik et entre autres le contrat de compensation signé le 16/4/2014 et enregistré à la recette des finances de Djebiniana le 24/7/2014 sous le n°14100686 quittance n°22136. Ainsi que l'approbation que Monsieur Mohamed Mlik est toujours le représentant légal de la Société depuis sa constitution sans Interruption et qu'il a tous les pouvoirs de droit et de fait pour représenter la société et signer en son nom tout acte ou contrat ou accords sans aucune limitation ou condition.

2020X01441SRLB2

Nomination de commissaire aux comptes

SOCIETE UNIVERS DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée

Au capital de 400.000 Dinars

Siège social : Route Gabès km 3.5 zone Industrielle Sidi Salem - Sfax

Identifiant unique : 0901790F

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 9 octobre 2020, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 14 octobre 2020, quittance n°M005271, enregistrement n°20804941 et un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 14 octobre 2020 sous le numéro 202083921, il a été décidé la nomination de monsieur Ahmed Elleuch en tant que commissaire aux comptes pour une période de trois ans 2020, 2021 et 2022.

2020X01447SRLB2

Nomination de commissaire aux comptes

TECHNIQUE DU PAPIER EN CONTINU «T.P.C»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 500.000 Dinars

Siège social : Route Gabès km 3 zone Industrielle Sidi Salem Sfax El Madina - Sfax

Identifiant unique : 1459742J

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 9 octobre 2020, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 14 octobre 2020, quittance n°M005272, enregistrement n°20804942, et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 14 octobre 2020 sous le numéro 202083918. Il a été décidé la nomination de monsieur Ahmad Elleuch en tant que commissaire aux comptes pour une période de trois ans 2020, 2021 et 2022.

2020X01448SRLB2

Nomination d'un nouveau Gérant

Dénomination sociale : Edatis Tunisie

Forme : SARL

Siège social : Immeuble Expresse, Bureau M2, Mezzanine 1003 - Centre Urbain Nord - Tunis - Tunisie

Capital social : 10 000 DT (Dinars)

Registre de commerce : B2417962004

MF : 872949/X/A/M/000

Par décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 14 septembre 2020, enregistré à la recette des finances de Charguia, Quittance n°95915. Enregistrement n°20706422, le 15 septembre 2020, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Yohan Stern, demeurant au 50150 PACIFIC, Avenue 90292 Marina del Rey, Etats Unis en qualité de nouveau Gérant, à compter du 01 octobre 2020.

Deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 01/10/2020, il a été décidé de nommer Mr Yohan Stern en qualité de gérant de la société Edatis Tunisie à partir du 01/10/2020.

2020402133SRLB2

INTERBRANDS

S.A.R.L au capital de 1 800.000 DT

RES. Byzance - rue du Lac Windermere Les Berges du Lac

MF : 0864294 H/B/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 31 août 2020, enregistré à la recette des finances Lac le 22 septembre 2020, sous le numéro 20505207, Quittance n°064520, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises RNE, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital social d'un montant de un million quatre cent mille dinars (1 400 000 Dinars), par incorporation du compte courant associés, pour le porter de 400.000 Dinars à 1 800 000 Dinars.

- Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts.

2020402135SRLB2

Nomination d'un liquidateur

Société «ABETEC INDUSTRIES ET SERVICES»

SARL au capital de 12.000 DT

Siège social : 55, Avenue Kheireddine Pacha 3ème étage Montplaisir - Tunis 1073

M.F : 1482480R/A/M/000

CNSS : 552702-93

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 28 septembre 2020, enregistré à la recette des finances de Montplaisir, le 14 octobre 2020 sous le n°20504525, quittance n°M0073263, dont une copie originale a été déposée au registre national de l'entreprise RNE sous le numéro 202084533, le 16/10/2020, les associés de la société ont décidé ce qui suit :

La dissolution volontaire et liquidation de la société ABETEC INDUSTRIES ET SERVICES SARL ;

- La nomination de monsieur Rabii Smida en tant que liquidateur de cette société.

Les créanciers de la société sont appelés à déclarer leurs créances dans un délai d'un mois à partir de cette publication au bureau du liquidateur sis à l'adresse suivante : 55 Avenue Kheireddine Pacha 3ème étage Bloc B, Montplaisir Tunis 1073.

2020402137SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Mahfoudh Ramzi Guerbbaa, Avocat daté le 9/9/2020, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 5/10/2020, enregistrement 20102173, Quitt M042640, Mme Wided Bouchoucha CIN n°01354031 a donné à Mme Neila Demni CIN n°08921290, le fonds de commerce sis à la Rue Habib Thameur n°33 Bizerte, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au JORT au domicile de Mme Wided Bouchoucha sis au 1 Bis Place Bjéoui Bizerte.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 17/10/2020.

2020T01002FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 27/02/2020 enregistré à la recette des finances de Charguia le 10/9/2020 sous le n°M094726 quittance n°20206301, il a été vendu un fonds de commerce de «Pizzeria et fast-food» sis au local commercial n°2 résidence Ben Mahmoud 2, Cité Olympique, 1003 Tunis ; de Mr Aymen Ben Mostafa Ben Mohamed Dhafar (M.F : 1613909E) à : société "DRINK EAT CO" en la personne de son représentant légal, S.A.R.L (M.F : 1684480/N). Les oppositions seront recevables au domicile élu suivant : Mr Aymen Ben Mostafa Ben Mohamed Dhafar sis à la rue Ibn Abi Dhiaf Cité Dhamen Grombalia Nabeul, dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Essahafa du 30 septembre 2020.

2020T01003FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé édité le 15/9/2020 par l'avocate maître Meriam Dhif, son cabinet sis au 32 avenue de la Liberté Tunis, signé et légalisé à la Municipalité El Mourouj le 15/9/2020 sous le n°4876, quittance n°12280, enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 29/9/2020 sous le n°20203352, quittance n°M057217 ; Mr Ahmed Ben Jmoui Ben Mouhamed Bakouch, a vendu à Mr Hichem Ben Mohamed Hbib Ben Ali et Mme Salwa Bent Chethli Bent Mouhamed Rafrafi, la totalité du fonds de commerce situé à 05 Résidence Fourat, El Mourouj cinq - Ben Arous, aménagé pour l'exercice du commerce de «Vente d'épices et produits alimentaires en détail».

Les éventuelles oppositions seront acceptées, dans les vingt jours au plus tard suivant la publication de la cession du fonds de commerce au Journal Officiel de la République Tunisienne, au domicile élu de Mr Hichem Malouch et Mme Salwa Rafrafi, sis au 06 Résidence El Mourouj cinq - Ben Arous.

Ce contrat a été publié dans deux journaux "le quotidien" et "Al Chourouk" le 13/10/2020.

2020T01005FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Mohamed Anouer Ghachem, Avocat, enregistré à la recette des finances de Bouselem Jendouba le 19/6/2020, enregistrement 20200656, Quitt M019945, Mme Houda Abideli CIN n°07836390 a vendu à Mr Akrem Weslati CIN n°07931175, le fonds de commerce sis à Avenue de l'environnement Bouselem Jendouba, avec tous ses éléments corporels et incorporels en tant que librairie et cafeteria.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au JORT au domicile de Mme Houda Abideli sis à la Rue Taher Ben Achour Cité 20 Mars Bou Salem Jendouba.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 20/10/2020.

2020T01008FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Mohamed Anouer Ghachem, Avocat, enregistré à la recette des finances de Bouselem Jendouba le 22/9/2020, enregistrement 20201075, Quitt M081683, Mr Hsan Nammouchi CIN n°02547444 a vendu la moitié pour chacun à Mrs Sameh Khlifi CIN n°07937341 et Lotfi Sakkouhi CIN 02535879, le fonds de commerce sis à la Rue du Jardin Bouselem Jendouba, avec tous ses éléments corporels et Incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au JORT au domicile du propriétaire sis à Hinchir Chouaoula Bir Lakhdhar Bou Salem Jendouba.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk du 20/10/2020.

2020T01009FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3-9-2020, enregistré à la recette des finances de Mornag le 8-9-2020 quittance n°M036096, enregistrement n°20201469, Monsieur Tarek Angar a vendu son fonds de commerce exploité à la vente de pièces de rechange automobile, sis au local n°2 rue Rabat 2013 Ben Arous à Monsieur Said Ben Mohamed Khewitmi.

Les oppositions doivent être faites dans les 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT, entre les mains de l'acheteur précité à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente.

Cette annonce est publiée au Quotidien du 18/10/2020.

2020R02283FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/8/2004 enregistré à la recette des finances de Bousalem le 17/9/2004 sous n° d'enregistrements 04201109, quittance n°M021510 Monsieur Mastouri Mohamed Ben Hamouda Ben Ali titulaire de la CIN n°24109918 a vendu à Monsieur Mastouri Chahir Ben Hamouda Ben Ali titulaire de la CIN n°02528660.

Tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité «Vente des Epises» rue Kheireddine n°36 Bousalem.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local du fonds de commerce à dans les délais légaux à la rue Kheireddine n°36 Bousalem 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 22/9/2020.

2020R02285FCCC2

Don d'un fonds de commerce

En vertu du don de fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue Tarak Ibn Zied Bizerte reçu n°059357 à la date du 6/10/2020.

Mr Ghoumir Mheni, numéro de CIN 01450619, fait don de son fonds de commerce à son fils Mr Ghoumir Zouhaier, numéro CIN 05634295 situé à la rue Mostapha Hnini n°101 Bizerte.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien le 17/10/2020.

Les oppositions seront faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication au JORT au domicile de cabinet Maître Mechrgui Jamel notaire sis à 29 rue tripols Bizerte.

2020R02287FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Baghdadi Lamia Avocat à la cour de cassation et signé par les 2 parties signataires du contrat contractantes le 9/10/2020 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 9/10/2020 conformément au reçu n°20104081 sous le n°M092909 Mme Saousen Zammali a vendu le fonds de commerce présentant un local pour coiffure femmes, mise en beauté et vente des produits cosmétiques et parfums, sis 26 Rue de Jasmin Hammamet à Mme Hela Fezani.

Les objections seront reçues à l'adresse du fonds de commerce sis à 26 Rue de Jasmin Hammamet dans les délais de 20 jours à partir de la publication dans le Journal Officiel. Cette vente a été publiée dans le journal quotidien «La Presse» du 13/10/2020.

2020R02292FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date de 9/10/2020 et enregistré à la recette des finances de Soliman le 9/10/2020. Quittance n°35376, n° d'Enregistrement 20201696, Mr Ben Neji Khaled Ibrahim domicilié à n°11 rue Farhat Hached Soliman titulaire de la CIN n°09788957 a vendu à LA SOCIETE LES DELICES ANDALOUS DES PATISSERIES ET DES PAINS SPECIAUX la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à l'Avenue de l'Environnement Soliman.

Pour toutes oppositions s'adresser à la société les délices andalous des pâtisseries et des pains spéciaux et ce dans 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Quotidien du 17/10/2020.

2020R02294FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé daté de 24/8/2017 enregistré à la recette des finances à Carthage le 26/6/2020 quittance n°M040233 enregistrement n°20200720, Mr Abdellaoui Mohamed, adresse : division Barouni Morneg Ben Arous, titulaire de CIN 05164651 délivrée le 13/10/2016.

Vend à Mr Talbi Faker, adresse cité SNIT Morneg Ben Arous, titulaire de la CIN 14207404 délivrée le 6/6/2017 et Mr Talbi Ali, adresse rue Eljem n°27 Radés Meliene Ben Arous, titulaire de la CIN 0585445 délivrée le 4/8/2020, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que Boulangerie Pâtisserie, dans le local sis à l'angle des deux rues Ibn Badis et ELKODS Charif n°18 le Jasmin Carthage Birsa Tunis, comprenant tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être signifiées dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT, au deux acheteurs dans leurs adresses sus mentionnées.

Cet acte a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 17 octobre 2020.

2020R02296FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Radés le 10/9/2020 sous le numéro d'enregistrement 20202140 quittance n°M044084 La société Mulino Bianco, son identification unique sous le n°1435719/G sise au 26 rue El Mida lotissement «STAMA» Radés Meliène

a vendu à Mme Kaouther Ben Ismail Kaouthair Karoui, titulaire de CIN n°09600678 la totalité de fonds de commerce exploité pour restaurant et pizzeria sis au 26 rue El Mida lotissement «STAMA» Radés Meliène. Toutes les oppositions doivent être présentées au bureau de Maître Mansouri Imed sis au 30 Avenue Habib Bourguiba Mégrine dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT. Le présent avis a été publié au journal "Echchourouk" le 23/9/2020

2020R02297FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 7 octobre 2020 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 8 octobre 2020 quittance M098785 sous le n°20205201 Mme Hella Zardi demeurant Rue Ibn Beitan La Marsa a vendu à Mr Kais Ben Halima demeurant 8 rue Abdelaziz Thaalbi carnoy El Menzah 5 l'Ariana la totalité d'un fonds de commerce (tout commerce) exploité dans le local sis à la résidence hannibal au RDC Bloc C portant le n°14 Marsa plage.

Les éventuelles oppositions seront recevables dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au cabinet de Maître Zohra Malika Chaabani sis au 38 Bd Bab Bnet à Tunis où est déposé une copie du contrat de vente.

Il est à noter qu'un avis de cette vente est paru au journal le Temps du 17 octobre 2020 p.11 et au journal Essabah de la même date p.14 conformément à l'article 191 du code de commerce.

2020R02303FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 8/10/2020 sous le n°20203060, Mr Mourad Ben Amor Chenib titulaire de la CIN n°06555521 a vendu pour Société Akram Motors son identifiant Unique est 1379293J la totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité de vente des Pare Brise des voitures (pièces de rechange d'automobile) au local n°1 au rez-de-chaussée de l'immeuble n°20 Avenue de France Ben Arous.

Les oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au j.o.r.t entre les mains du Gérant Société Akram Motors demeurant à 26 rue Belhassen Ben Chabanne el Omran 1005 Tunis Ben Arous, cet avis a été publié au journal Echourouk du 14/10/2020.

2020R02306FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kalaa Kbira le 01/10/2020 sous n°20201606 Mer Kilani Ouni a vendu à Mr Chokri Adweni la totalité du fonds de commerce sis à Kalaa Kbira exploité à l'exercice de toute activité commerciale à un prix de 25 milles dinars.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 14/10/2020.

2020S01096FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mahdia le 10/6/2020 n° de quittance M28253.

Mr Abdelkader Kharchoufi sise à la rue Esghayra Hiboun Mahdia a vendu et cédé tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné en tant que Publinet jeux d'informatique située à l'Avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia à Mme Yamna Annasri sise à Boujijen Beni Khdech Médenine.

Les oppositions seront reçues entre les mains du Maître Missaoui Jamel avocat auprès de la cour de cassation avenue Taieb el Mhiri Mahdia dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au jort.

2020S01097FCCC2

Désistement des parts indivises d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 18/9/2020 à la recette des finances de Sousse Quittance n°M056585 Enregistrement n°20201908, les frères et sœurs Sonia, Najeh, Moez et Karim Ben Rejab et Mohamed Rachid Lassouad et Molka Galouzi cèdent à titre de désistement toutes leurs parts indivises qui possèdent au fonds de commerce charcuterie et dérivés sis à la Rue Ali Belhouan Beb Bhar Sousse ville, soient les oppositions seront adressées à la demeure du bénéficiaire Mr Anis Ben Hassen Galouzi à la même adresse du fonds de commerce.

2020S01104FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert de l'acte de vente SSP en date du 7/10/2020 enregistré le 7/10/2020 reçu n°M093479 sous le n° 20203052 à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax rédigé par Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax que Madame Mouna Bent Mohamed Hadjem CIN n°01233606 du 9/7/2003 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente de chaussures ou prêt à porter sis à la rue Sidi Belhassen n°103 Sfax à Monsieur Abdallah Ben Mongi Ammar CIN n°08817294 du 24/12/2016.

Les oppositions doivent parvenir à l'adresse du fonds de commerce sis à la rue Sidi Belhassen n°103 Sfax dans un délai de 20 jours au plus tard de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis est paru au journal Essabah du 15/10/2020.

2020X01436FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé, daté du 8/10/2020 enregistré à la recette des finances de Habib Bourguiba Sfax le 8/10/2020 quittance n°M059210 enregistrement n° 20203256, Mr Mefteh Ayman a vendu à Mme Charfeddine Imen Najia, le fonds de commerce avec tous les éléments

corporels et incorporels, exploité à la vente fruits sec, sis à cité Bahri 3 Sfax.

Les oppositions doivent être formées auprès de l'acheteur sis à l'adresse : Cité bahri3 Sfax, dans un délai de 20 jours.

Cet extrait a été publié aux journaux le Quotidien et Echourouk.

2020X01437FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P rédigé par l'avocat Lassaad Bahloul en date du 13/10/2020 enregistré à la recette des finances à Sekit Ezzit Sfax en date du 13/10/2020 sous le n°20201626 quittance n°M049830, Madame Jamila Jmal domiciliée à l'avenue Abou Kasem Chebbi Sekit Ezzit Sfax, a vendu à Mr Hédi Awedni, domicilié à l'avenue Errached n°164 Sakit Edayer Sfax, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des produits alimentaires (épicerie) situé à l'avenue la Liberté Sakit Ezzit Sfax.

Les oppositions sont recevables chez l'acquéreur dans le magasin dans lequel le bien commercial est utilisé situé à l'avenue la Liberté Sakit Ezzit Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT. Cet avis a été publié au journal Echourouk du 15/10/2020.

2020X01440FCCC2

Avis

Suivant acte de donation dressé par les notaires Chtourou Mourad et Ahmed Sallemi daté le 7/10/2020 enregistré le 12/10/2020 n°M045373 Madame Basma Bent Ahmed Jobrani CIN 05260283 a donné à son fils Moufid Ben Taher massoudi CIN 11058821 le fonds de commerce exploité dans la vente des produits alimentaires identifiant unique 1234550G, situé rue Mohamed Hédi Kfacha Sfax les oppositions se présentent au bout de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Echorouk le 16/10/2020 page 6.

2020X01446FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente enregistré à la recette des finances de Sfax en date du 9/10/2020 reçu n° M059522, enregistrement n°20203266, Ep Euchi Euchi Alia, numéro de sa carte d'identité nationale 01201291 a cédé à Ben Mesbeh Sami numéro de sa carte d'identité nationale 01287016 tout le fonds de commerce situé à la route Mharza km 02 Sfax exploité en station de lavage auto avec tous ses éléments matériels et morals.

Toute éventuelle opposition, doit être adressée entre les mains de l'acquéreur sus-indiqué et dans l'adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk en date du 18/10/2020.

2020X01454FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 9/10/2020, enregistré le 13/10/2020, quittance n°M060183, enregistrement n°20203318, Mr Mahmoud Ben Radhi Mhiri a vendu à Mr Morsi Ben Mounir Turki la totalité du fonds de commerce sis à la route de Menzel Chaker km 4 Merkez Kassas Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans la fabrication des croissants (Croissanterie).

Toutes oppositions seront admises auprès de l'acheteur domicilié au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» du 17/10/2020.

2020X01455FCCC2

Avis

Suivant acte sous seing privé en date du 15/9/2020 enregistré à la recette des finances Mjez Elbeb le 16/9/2020, quittance n°032371 enregistrement n°20201530 Mme Amdouni Lobna sis à la rue Grich Eloued Mjez Elbeb Béja a cédé tout le fonds de commerce situé à la rue Mdella Houria Mjez Elbeb ayant comme activité vente fruits secs avec tout ses éléments corporels et incorporels à Mme Afef Bent Amara Ben Ali Eljeni sis à la rue Mdella Houria Mjez Elbeb. Les oppositions seront reçues chez maître Miled Sofien avocat sis à la rue Mdella Houria Mjez Elbeb dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce est parue au journal Essahafa du 3/10/2020.

2020402065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Cabinet Badi Ben Mabrouk - Avocat

Matricule fiscal : 81282 ZAP000

Par contrat conclu le 8/10/2020 enregistré à la recette de la Goulette le 14/10/2020 par quittance n° M077992 Enregistrement n°07417676. Mme Latifa El Echi, titulaire de la CIN n°08316610), Mle Fiscal n° (000CN1612086K), demeurant à la Rue Jektis Dar Fadhal Soukra Ariana, a cédé la totalité de son fonds de commerce d'Epicerie sise à la Rue de l'Environnement à l'Aouina Nord Tunis à Mme Fatma El Zarii, titulaire de la CIN n°07417676 demeurant à la Rue Madinat Ezarka Dar Fadhal Soukra Ariana.

Le domicile élu pour recevoir les oppositions éventuelles a été fixé au domicile de l'acheteur (Mme Fatma El Zarii); 20 jours au plus tard à partir de la parution du présent au JORT.

Le présent avis est paru aux Journaux Echourouk et le Quotidien du 20/10/2020.

2020402131FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 17/9/2020 enregistré à la recette des finances à Ariana le 7/10/2020 Quit 086231 enregistrement 20283908 Mr Adel Ben Younes a vendu à la SOCIETE TUNISIAN SMART INNOVATION le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis 01 rue MONDES FRANCE Ariana.

Toutes les oppositions se font entre les mains de Mr Adel Ben Younes n°8 rue Bourouis Bordj el Ouzir Ariana dans un délai de 20 jours de sa publication dans le Journal Officiel.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 21 octobre 2020.

2020402134FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 23/5/2018 enregistré à la recette des finances d'el Kabaria le 6/6/2018 enregistrement numéro 18201053 quittance numéro M029579 Madame Somaya Ben Tanfous titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07132805 a vendu à Madame Salha Ben Maammar titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06923166 le fonds de commerce exploité en tant que jardin d'enfant situé au 9 rue Essef Mourouj 2 avec toutes ses compositions matérielles et conceptuelles.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Adel Ben Nasr avocat ayant son bureau au 14 rue Hédi Nouira Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et le Quotidien le dimanche 11/10/2020.

2020402138FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 4/9/2020 enregistré à la recette de la Goulette le 14/10/2020 sous n°20204750 quittance 78192 Mme Samira Ben Moncef Ben Hmed Torki a vendu le fonds de commerce déjà exploité au local commercial situé au n°02 rue Elkhansa l'Aouina Tunis à Mme Wahida Ben Farhat Ben Lazher Guassoumi épouse Mohamed Garsli et Mr Mohamed Guarsli.

Toute opposition sera rendue entre les mains dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT au bureau de Maître Rabiaa El Heni 13 avenue Habib Bourguiba Ariana.

A été publié au journal le Quotidien le 19/10/2020.

2020402139FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location en date du 22/8/2020 enregistré à la recette des finances Denden en date du 18/9/2020 n° d'enregistrement 20303249 quittance n°M051739. Mr Adel Hamrouni CIN n°04602848 a loué à Mr Mohamed Ben Amor CIN n°07395467 la totalité du fonds de commerce exploité pour vente de poissons avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Mohamed Ali n°21 Manouba pour une durée de 15 mois non renouvelables du 01/8/2020 au 31/10/2021.

2020T01007FCCC3

Convention d'exploitation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 28/9/2020 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 13/10/2020 sous n°20303009 reçu n°M067091 l'association de Sauvegarde de la ville de Nabeul (RNE et MF 1607077 A) donne l'exploitation de l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels de la buvette et du Fast Food à l'espace familiale Sidi Slimane Nabeul à la Sté HOTELIERE ET TOURISTIQUE KHAYEM GARDEN (RNE et MF 0012947K) pour la durée du 01/8/2020 au 31/01/2023. Un extrait de la convention d'exploitation a été publié aux journaux quotidiens "La Presse" et "Essahafa" du 20/10/2020.

2020R02304FCCC3

Gérance libre d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 21/9/2020 et enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des société de Sousse le 8/10/2020 sous n°20302792 Quittance n°M003040, Ahmed Mahmoud Ben Abdelhamid Bourawi CIN n°02918360 a loué à la société MULTIPHARMA (SARL en cour de constitution, certificat de réservation n°0202086985130), représentée par sa gérante Hala Bent Ahmed Mahmoud Bourawi CIN n°08475300, la totalité du fonds de commerce situé à 11 Rue Docteur Moreau Sousse. Les oppositions doivent être faites entre les mains du locataire au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de la publication au JORT.

2020S01101FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant acte SSP en date du 15/6/2020, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 14/10/2020 sous n°20305329 Quittance n°100782. La société «J.A.FOOD» Sarl (I.Unique : 1346660H), représentée par son gérant Mr Mohamed Aziz Bsayes, titulaire de la CIN n°08709566, a loué à la société "EXPRESS FOOD" Sarl (I.Unique : 1538129J), représentée par son gérant Mr Hamza Daouthi, titulaire de la CIN n°04804061, la totalité du fonds de commerce du local destiné Restaurant et salon de thé dénommé «HANGAR» sise n°50 Angle Avenue Taieb Mhiri et Rue Hédi Chaker 2078 La Marsa Tunis, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 10 ans renouvelables à partir du 01/7/2020 et finissant le 30/6/2030. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S01102FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location de fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Midoun en date du 10/9/2020 quittance numéro MO43286 sous numéro 20302392 Monsieur Walid Ben Ali Mazouz Carte d'Identité nationale n°08624844 a loué touts le fonds de commerce avec tous ses éléments matériaux et moraux sis à la résidence Ben Sedrine Midoun Djerba à monsieur Adnen Ben Mohamed Zammouri carte d'identité nationale n°05781657 dont l'activité de restauration.

Acceptation des objections au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au Journal Alchourouk en date du 01/10/2020.

2020X01443FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association Culturelle MAJANA

Siège social : 22 cité Saada Jrissa 7114 Le Kef

Sujet : Culturelle.

Objectifs :

- Préserver le patrimoine du patrimoine matériel et immatériel

- Organisation d'activités culturelles

- Contribuer à la publicité touristique de la zone.

- Intégrer les jeunes et les encourager au travail bénévolat.

Les membres :

Président : Saber Mechlaoui

Secrétaire général : Mohamed Dhia Aouini

Trésorier : Baha Edine Cherni.

2020R02293APSF1

Constitution d'une association

- Dénomination : L'Association Internationale de Prospective et d'Etudes Stratégiques et Sécuritaires Avancées (IAPASSS).

- Siège social : Appartement n°602 étage 6, Bloc O, résidence les jasmins, Ain Zaghouan 2045 Tunis.

- Les objectifs : la contribution à :

- L'analyse des questions géostratégiques, sécuritaires et diplomatiques sur le plan national régional et international et la participation au débat intellectuel y afférent en vue de faire de propositions pour la sauvegarde de la sécurité nationale.

- La concrétisation de la mission de l'association en tant que plateforme de prospective, de réflexion, de recherche et d'étude dans le domaine de sécurité, de défense, de géopolitique et des évolutions technologiques.

- Le renforcement de la coopération entre les chercheurs dans le domaine de développement notamment en Tunisie, au Maghreb arabe, au Moyen Orient, dans l'espace euro - méditerranéen et au Sahel africain.

- La production du savoir relatif aux politiques de développement, de la recherche scientifique et du renforcement des capacités.

- Faire des consultations et des propositions aux autorités gouvernementales, aux médias, aux hommes d'affaires, aux experts et aux associations similaires.

- Etablir des partenariats avec le secteur privé au niveau de la recherche stratégique et présenter des visions futures susceptibles de trouver des solutions aux questions nationales et régionales en suspens.

- Le président de l'association : Kamel Akrout.

- La vice-présidente : Naziha Laabidi.

- Le secrétaire général : Abderrazak Landoulsi

- Le chargé des relations internationales : Tarek Azzouz.

- Le trésorier : Jalel Tounsi.

2020R02323APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Scientifique et Culturelle de l'Institut Supérieur d'Informatique de Mahdia

Siège : Institut Supérieur d'Informatique de Mahdia- Campus Universitaire - BP:49 - Mahdia 5111.

Objectifs :

- La contribution à la création d'une dynamique intellectuelle, culturelle et créative.

- La promotion de la recherche scientifique.

- L'ouverture sur l'environnement économique et culturel.

Président : Mr Anis Haj Said

Vice Présidente : Mme Rim Badoui

Secrétaire général : Mr Slim Marghli

Vice secrétaire générale : Mme Radhia Karchoud

Trésorier : Mr Souhaiel Rhili

Vice trésorier : Mr Soufien Gdaiem.

L'association a été effectuée par voie d'huissier notaire par procès-verbal n°25701 daté le 24 février 2020.

2020S01099APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association sportive du quartier Al-Amal, Gabès

Siège : Al-Amal District 6033, Gabès

Objectif : Participer à toutes les activités et compétitions sportives aux nivaux local, national et international et former les jeunes et les encourager à développer leurs capacités physiques et techniques.

Réception d'un numéro de parking : Carte 1828/2020 en date du 16/10/2020.

La composition de l'organe directeur constituant :

- Président de l'association : Mohamed Sayyaf Kaddour

- Vice président : Badi El Kar

- Secrétaire général : Jamal Mehdhbi

- Secrétaire général adjoint : Helmi Ben Karim

- Trésorier : Anwar Gammoudi

- Trésorier adjoint : Burhan bin Taher

Membre : Samir Bin Ammar.

2020X01444APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : L'initiative Tunisienne pour l'Emploi Inclusif

Siège social : 2, Rue Omeyyades bureau n°5 Menzah 5, 2091 Tunis.

Objectifs :

- Contribuer au développement de politiques et de procédures qu travail inclusif et décent et à l'avenir du travail, afin de développer le niveau économique et social des travailleurs en situation de vulnérabilité et garantir leurs droits

- Aider à intégrer et activer le rôle de divers groupes vulnérables dans le développement et contribuer à lever toutes les formes de discrimination, d'exclusion et de marginalisation.

- Monter les capacités des organisations de la société civile à implémenter des politiques et des procédures pour parvenir au travail inclusif et décent

- Faire tout travail permettant d'atteindre les objectifs de l'association en coopération avec des associations régionales, nationales et internationales qui ont les mêmes objectifs dans le cadre de ce que la loi permet.

2020402128APSF1

Constitution de Syndic

Conformément au PV de l'assemblée générale tenue le 6 septembre 2020, enregistré à la recette des finances de la Charguia, en date du 28 septembre 2020, sous le numéro de reçu 99624 et le numéro d'enregistrement 20806829 et suite à l'accord de la Municipalité de Tunis, Direction hygiène et santé du 13 octobre 2020, enregistré à la recette des finances de la Charguia, en date du 14 octobre 2020, sous le numéro de reçu 104013 et le numéro d'enregistrement 20807421, a été constitué le Syndic Résidence «les Olympiades» à la Cité Olympique, Tunis.

Président : Zidi Abdallah

Adresse : Bureau entre les Blocs 11 & 12, Résidence les Olympiades, Cité Olympique, - Cité Khadhra 1003 Tunis.

2020402132APSF1

Homologation de résolutions

GAMMARTH GOLF ASSOCIATION

The résidence Gammarth

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale élective en date du 22/5/2020 et de la réunion du bureau exécutif en date du 28/8/2020, la composition du bureau exécutif au titre du mandat 2019-2023, est la suivante :

M. Moncef Osmani : Président.

M. Gabriel Rocci : Vice président.

M. Sami Haddad : Secrétaire général.

M. Nabil Saddi : Trésorier.

M. Michel Notte : Membre.

M. Med Amine Kriaa : Membre.

M. Oussama Kossentini : Membre.

Mme. Nesrine Zarrouki : Membre.

Mme. Rachele Oser : Membre.

2020T01010APSF2

Constitution de syndic des propriétaires de la résidence

«Ennessrine»

Sise à Yassmine Hammamet Sud

En vertu des deux procès-verbaux des deux assemblées générales constitutives du syndicat des résidents et propriétaires des appartements de la résidence «ENNESSRINE» sise à Yassmine Hammamet sud en date du 20 et 27 septembre 2020 enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 13 octobre 2020, (enregistrement n°M093791) et déposé à la municipalité de Hammamet en date du 19 octobre 2020. Les propriétaires de la dite résidence ont désignés les membres du bureau de gérance du syndic pour une période commençant du 20 septembre 2020 jusqu'à fin juin 2021 comme suit :

- Monsieur Nabil Kbairi : Président

- Monsieur Hamdi Jaidi : Secrétaire général

- Madame Yosra Souhir Khammasi : Trésorière.

2020R02295APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98 314 410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. En sa qualité de créancière hypothécaire.

2) Le débiteur principal : M. Ridha Ben Taieb El Fen CIN 01829579 demeurant Avenue Habib Bourguiba - Maamoura - Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente : Parts indivises objet T.F 590774 Nabeul situé à Maamoura délégation de Beni Khiar Gouvernorat de Nabeul, terrain nu de 193 m² après déduction de la surface globale du terrain de 170 m² pour la création d'une route selon le nouveau plan d'aménagement de la ville de Maamoura.

5) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 113.473.800 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

6) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 23 novembre 2020 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R02298VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél/Fax : 71.237.601/98 314 410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) La débitrice principale : 1) SOCIETE ULYSSE PETROLIUM ENGEGNEERING ; SARL. Siège Résidence Palais du Golfe Bloc D App 6 Rue Lac Mâlaren Les Berges du Lac Tunis - RC Tunis 243532005 B / représentée par son gérant

3) M. Hichem Dahane CIN 01657529 demeurant rue Mongi Slim - Nabeul

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : Un terrain agricole objet T.F 533282 Nabeul situé à Somaa délégation de Beni Khiar Gouvernorat de Nabeul planté d'arbres d'olives et arbres fruitiers et les légumes d'une superficie de 33091 m².

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 168.764.100 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 23 novembre 2020 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R02299VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98 314 410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) La débitrice principale : 1) SOCIETE ULYSSE PETROLIUM ENGEGNEERING ; SARL. Siège Résidence Palais du Golfe Bloc D App 6 Rue Lac Mâlaren Les Berges du Lac Tunis. RC Tunis 243532005 B / représentée par son gérant.

3) M. Hichem Dahane CIN 01657529 demeurant rue Mongi Slim - Nabeul

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : Un terrain agricole objet T.F 533279 Nabeul situ² à Somaa délégation de Beni Khiar Gouvernorat de Nabeul de 300 arbres d'olives et arbres fruitiers d'une superficie de 40421 m².

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 205.229.100 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 23 novembre 2020 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R02300VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98 314 410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) La débitrice principale : 1) SOCIETE ULYSSE PETROLIUM ENGEGNEERING ; SARL. Siège Résidence Palais du Golfe Bloc D App 6 Rue Lac Mâlaren Les Berges du Lac Tunis. RC Tunis 243532005 B / représentée par son gérant.

3) M. Hichem Dahane CIN 01657529 demeurant rue Mongi Slim - Nabeul

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : Un terrain agricole objet T.F 533278 Nabeul situé à Somaa délégation de Beni Khiar Gouvernorat de Nabeul de 1 H 96 Ares 35 Centiares

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 100.138.500 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 23 novembre 2020 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R02301VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Banque tuniso-libyenne, Rne B197871996, siège social immeuble BTL boulevard de la terre centre urbain Nord Tunis.

La partie poursuivie : Zied Charfeddine, demeure Ksibet el Medyouni,

Avocat poursuivant : Maître Boussemma Faker, avocat à la cour de cassation dont le siège est à l'avenue de la république Teboulba.

L'immeuble saisi : les 2 parcelles n°14 et 15 à Boumerdes rue Mahdia la première parcelle n°14 et de surface 472 m² et la deuxième de 450 m².

Ladite propriété est nanti à la banque poursuite.

Mise à prix : Après la déduction de 40% est fixée pour la parcelle n°14 "56 640 dinars" et "62.100 Dinars" pour la parcelle n°15 outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : le 23/11/2020 à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilière du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Mahdia ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2020S01098VEPA1

Vente immobilière

Le créancier saisissant : Aymen Ben Ahmed Mnasri cin 06183634 commerçant habite à Gafsa.

Le débiteur saisi : Oun Ben Ali Mhadbi cin 06216507 agriculture habite à Jadida SNED Gafsa.

Avocat poursuivant : Maître Rebhi Farid avocat à la cour de cassation code fiscal H/1042938 sis avenue Mohamed Ali Zitouni Gafsa cin 05968653.

Désignation de l'immeuble : sis à la Abed Sadek Sned Gafsa immeuble agricole de titre numéraux 19069

Gafsa nommée jihen de surface 88175 m² de la part Mhadbi Aoun Ben Ali.

La mise à prix : suite au jugement préparatoire pris par le président du tribunal de 1ère instance de Gafsa dans le dossier numéro 584 pour la date 21/9/2820 qu'il a signalé la diminution du prix de 40% du prix principal

Le nouveau prix est de 94 292,250dt plus les frais de somme 3 422,145dt il sera 97 714, 395 dt (quatre vingt dix sept mille sept cent quatorze dinars et 395 millièmes) sans le frais justicière

Date et lieu de la vente : le lundi 16/11/2020 à partir de 9h de matin devant le chambre de vente immobiliers du tribunal de 1ère instance de Gafsa Habib Bourguiba.

Visite de lieu : il est possible de visiter l'immobilier en cours des horaires de travail.

2020X01442VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Fethi El Mejdoub

Avocat auprès de la cour de cassation

08 Rue du Koweït, Lafayette - Tunis

Tél : 71 830 628

MF : 780360 M/A/P/000

Partie poursuivante : Ezzeddine Habib liquidateur de la société «Aurro Afique» et de son gérant Fethi Alousji en vertu de jugement de faillite n°34308 prononcé par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous en 26/4/2018 ; il a fait élection du son domicile au bureau de son avocat maître Fethi Mejdoub sis au 08 Rue du Koweït - Lafayette, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fethi Elmejdoub sis au 08 Rue du Koweït, Lafayette, Tunis.

La partie saisie : Fethi Alousji, titulaire de la CIN n°00754902 domicilié à 57 rue Farhat Hached Hammam-lif Ben Arous.

L'immeuble saisi : L'immeuble objet du TF n°65176 Ben Arous, dénommé "Aurro Afrique" d'une superficie totale de 477 m², sis en bordure de la route 39 reliant Boumhel et Mornag, au niveau de Zaouiat Mornag du gouvernorat de Ben Arous sur lequel est édifié un bâtiment qui comporte deux étages le premier étage est composé de : 1/ Une usine d'une superficie de 284 m² avec un toit en plaques métalliques des mures en blocs et un sol en ciment 2/ Salle d'exposition d'une superficie de 145 avec des portes en aluminium et revêtement 3/ un du sol en parterre.

Le deuxième étage d'une superficie de 135 m² comporte 3 bureau et un hall; 2 salles d'eau et chambre d'archives avec des portes en Allu et revêtement en parterre.

Dans la partie Est de l'immeuble il existe un dépôt avec une porte métallique donnant sur la route n°39 reliant Boumhel et Mornag. Le bâtiment est équipé d'électricité d'eau potable.

Les charges : L'immeuble objet de la vente est grevé des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 125.000,000 dinars inscrite au profit de l'ATB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 35.000,000 dinars inscrite au profit de l'ATB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 70.000,000 dinars au profit de l'ATB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 50.000,000 dinars au profit de l'ATB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 50.751,800 dinars au profit de l'ATB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 110.000,000 dinars au profit de l'ATB

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 25/6/2020 au profit de saisissant.

- 2 contrats de locations : - le premier au profit de la société SACORIB moyennant un loyer mensuel de 2.353.000 d par acte du 11/10/2017 portant sur les bureau - le deuxième en date du 27/9/2017 au profit de LA MAISON ITALIENNE portant sur la salle d'expo et une partie de l'usine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (713.714,250 dt)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu jeudi le 12/11/2020 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2020402129VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Lamia Ben Ounis

Avocate près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 310751K/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 120H.

Partie saisie : Salah Hermassi, caution solidaire et hypothécaire de le Sté Commerciale SABRA, (C.I.N n°1865494) demeurant 11 rue Lassoued Ben Abdallah route Haffouz, Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Lamia Ben Ounis avocate près la cour d'Appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F. 3260 Kairouan dénommé "SANA" d'une superficie de 487 m² sis ancienne route de Hafouz Mansoura Gouvernorat de Kairouan consistant en une construction repartie en un rez-de-chaussée exploité en un café loué par Mme Madiha Msolli moyennant un loyer mensuel de 500 DT et un étage à usage d'habitation composé d'un appartement principal : Hall - séjour - 2ème Hall - séjour - 3 chambres - cuisines - salle d'eau - salle de bain- séchoir- 2 appartements secondaires l'un compose d'une salle à manger - 3 chambres - cuisine - salle d'eau, le 2ème 2 chambres cuisine - salle d'eau. Le tout en bon état et alimenté en eau et en électricité.

Mise à prix : (924.350,000 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 23 novembre 2020 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Kairouan à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2020402130VEPA1

Avis aux créanciers

Redressement Judiciaire N°317/2020

"STE BEST REAL ESTATE"

Société civile Immobilière

Identifiant unique : 1459778X

N° CNSS : 598236-37

En vertu de la décision du président du tribunal de première instance d'Ariana datée du 7/7/2020, il a été décidé l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de la société "STE BEST REAL ESTATE"-Société civile immobilière et renvoi du dossier au juge commissaire Mme Rahma Ferchichi et la désignation de l'expert comptable Mme Sihem Eleuch chargée du diagnostic, l'élaboration d'un plan de redressement et de l'inventaire des biens de la société. Ainsi, tous les créanciers sont tenus de produire au bureau de Mme S.Eleuch sis à l'avenue Hédi Karray - Immeuble Luxor - 2ème étage Centre Urbain Nord Tunis. tél : 71 755 199, Fax : 71 234 099, la nature et montant de leurs créances envers cette société accompagné de tout document justificatif et les garanties données, dans un délai d'un mois à partir de la parution de cette annonce au JORT.

2020T01004VEPA2

Appel d'offres n°2

Location gérance d'un fonds de commerce

Etablissement Riadh Charfedine

CAFE MOZART

Carthage Centre Avenue 14 Janvier Sousse

I.U : 211620G

N° d'affiliation à la CNSS : 5013/85

En vertu d'une décision rendue par la chambre de redressement judiciaire au Tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 15/6/2020 dans le cadre de l'affaire n°5600/181 portant octroi de l'établissement Riadh Charfeddine (CAFE MOZART SOUSSE) en gérance libre sur sept (07) ans et l'approbation du chier des charges relatif à ladite opération par Mr le juge commissaire audit tribunal, l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled nommé : contrôleur d'exécution (IMMEUBLE AHMADIA 04 Rue Georges Gorse La Corniche Sousse 98401023) lance un 2ème appel d'offres pour la location du fonds de commerce dudit établissement. La mise à prix est fixée à cent quarante quatre mille dinars (144.000,000) par an. Ceux désirant participer peuvent contacter le contrôleur d'exécution à son adresse sus indiquée pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de 100 dinars. Les visites ne sont possibles qu'après avoir pris un rendez vous avec le contrôleur d'exécution.

Les offres doivent être adressées au juge commissaire au tribunal de première instance de Sousse par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir Appel d'offres relatif à la location gérance du Fonds de commerce de l'établissement Riadh Charfeddine CAFE MOZART Sousse.

Le dernier délai de remise des offres est fixé au vendredi 20 novembre 2020.

2020S01105VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE EL MAWASSIR

S.A au capital de 14 113 000 DT

Siège social : Z.I Mégrine - Ryadh, Rte Z4, 2014

I.U : 0036050D

Messieurs les actionnaires de la société EL MAWASSIR sont convoqués le 16/11/2020 à 9 heures au siège de la société, en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos au 31/12/2019,

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs audit exercice,

3) Examen et approbation des comptes et du bilan relatifs à l'exercice clos au 31/12/2019 et affectation des résultats,

4) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2019,

5) Nomination des membres du conseil d'administration.

6) Nomination du commissaire aux comptes.

7) Questions diverses.

2020R02281SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LES COMPTOIRS MAGHREBINS - COMAG

S.A au capital de 1 150 000 dinars

Siège social : Z.I Mégrine-Ryadh, Rte Z-4, 2014

I.U : 0042918W

Messieurs les actionnaires de la société LES COMPTOIRS MAGHREBINS - COMAG, sont convoqués le 16/11/2020 à 11.30 heures au siège de la société, en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos au 31/12/2019,

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs audit exercice,

3) Examen et approbation des comptes et du bilan relatifs à l'exercice clos au 31/12/2019 et affectation des résultats,

4) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2019,

5) Questions diverses.

2020R02282SANB3

Convocation

SOCIETE TOURISTIQUE CEDRIANOTEL

S.A au capital de 3 082 500 dinars

Siège social : Hôtel Cedriana Zone Touristique Midoun Djerba

Identifiant unique : 0042707L

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique Cedrianotel sont invités à assister le mercredi 25 novembre 2020 à dix heures du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée générale ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019

- Autorisation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Nomination des membres du conseil d'administration

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Assemblée générale extraordinaire à l'issue de la première à 11 heures du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2020R02284SANB3

Convocation

Société Briqueterie ESSID S.A

Matricule fiscal : 992393 Z/A/M/000

Société anonyme

Au capital social de 3 333 160 D

Siège social : Avenue El Arbie Zarouk 8000 Nabeul

Tous les administrateurs de la société Briqueterie ESSID S.A sont convoqués à la réunion du conseil d'administration qui aura lieu le 14/11/2020 à 10h au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social.

2020R02286SANB3

SOCIETE IMMOBILIERE DE LA GARE

Société anonyme

RNE Identifiant Unique n°0002052 X

Siège social : 25 Avenue de la Liberté à Tunis

Les actionnaires de la Société Immobilière de la Gare, sont convoqués en assemblée générale le 16 novembre 2020 à 9 heures au siège social, ordre du jour :

1) Approbation du mode et des délais de convocation à l'assemblée générale ordinaire.

2) Approbation des méthodes comptables adoptées pour l'exercice 2019.

3) Rapport du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et les comptes de l'exercice 2019.

4) Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales pour l'exercice 2019.

5) Approbation des états financiers pour l'exercice 2019.

6) Affectation du résultat de l'exercice 2019.

7) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019.

2020R02291SANB3

Convocation

OPTIMALOGISTIC

Société anonyme

Au capital social de 5.715 DT

Siège social : 15 Avenue de Carthage, 2ème étage, 1002, Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 1601996/G/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société OPTIMALOGISTIC sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 15/11/2020 à 10h au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation

2. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes relatifs à la suppression du droit préférentiel à la souscription;

3. Transfert du siège social et Modification de l'article 4 des statuts;

4. Augmentation du capital social de la Société par apport en numéraire et Modification de l'article 6 des statuts;

5. Modification des quorums et majorités des assemblées générales ordinaires et Modification de l'article 30 des statuts;

6. L'ajout de la langue anglaise pour l'arbitrage et Modification de l'article 40 des statuts;

7. Décisions divers; et

8. Pouvoirs pour formalités.

2020X01450SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Société LOGEA

S.A.R.L au capital de 2.000 Dinars

M.F : 1579578H/A/M/000

Convocation à une assemblée extraordinaire qui aura lieu au 86 Av. Habib Bourguiba imm lakhiari 2080 Ariana le 17 novembre 2020 à onze heures du matin noté l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018 et 2019 et quitus au gérant pour les deux exercices.

2- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2018 et 2019.

3- Dissolution et liquidation de la société.

4- Nomination d'un liquidateur.

2020T01015SRLB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Société ECR INDUSTRIES Sarl

MF : 830364 W

Messieurs les associés de la société ECR Industries SARL sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire le 14 novembre 2020 à 10 heures au siège de la société sis à la zone industrielle Jbel Ouest, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Fin de la nomination des anciens gérants et nomination d'un nouveau gérant

- Autorisation de la cession des biens immobiliers.

2020R02302SRLB3

Autres sociétés

Avis

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base des services agricole «Zaytouna» à Téboursouk invite, les adhérents de la société à assister à l'assemblée générale électorale qui aura lieu le dimanche 25 octobre 2020 à 10h à l'avenue Mohamed V, Cité «Ezayatine 1», en vue de libérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration sur la gestion des exercices 2018 et 2019.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2018 et 2019.

3. Discussion sur les rapports et la possibilité d'accorder un brevet aux cédants.

4. Examen de la liste des adhérents.

5. Election d'un tiers des membres du conseil d'administration.

6. Affectation des résultats.

7. Nommer un commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021-2022.

2020R02308SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles «Ennajeh» chieb Kalaa Kibira Sousse

Identifiant unique : 28391/B

N° CNSS 104888-31

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de base des services agricoles «Ennajeh» chieb-Kalaa Kebira Sousse informe tous les adhérant que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019 sera tenue le samedi 14 novembre 2020 à 9h du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moral et financier du conseil d'administration de l'exercice 2019

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2019.

3- Discussion et approbation des rapports de l'exercice 2019 et quitus aux membres du conseil d'administration.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

5- Mise à jour de la liste des adhérents.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle pour tous les adhérents qui ont la faculté à partir du 6 novembre 2020 de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

En cas de non tenue de l'assemblée générale pour défaut de quorum l'assemblée générale se tiendra le samedi 5/12/2020 aux mêmes lieux, ordre du jour et horaires.

2020S01103SODB3

DIVERS

Avis au public

Jugement de tutelle

Le tribunal a décidé en première instance de présenter la plaignante, Olfa Ben Mourad Ben Mahmoud Cheikh, à son oncle Hafedh Ben Abdel Hamid Bahri, de gérer ses affaires et toutes ses transactions financières et de le représenter devant d'autres tribunaux et administrations publiques et privées, à condition qu'elle ne dispose de ses biens qu'avec l'autorisation spéciale de son examen et autorisation pour le demandeur de publier le contenu de cette décision dans la publication officielle de la République Tunisienne après la date limite de contestation.

2020R02280DIVD2

Jugement de tutelle

Par jugement de tutelle rendu par le tribunal de 1ère instance de Grombalia sous le n°5104 du 18/8/2020 Mme Asia Bent Mohamed Khiari a été nommée tutrice de son fils, Jaber Mhadhbi pour gérer ses affaires et disposer pleinement de ses gains.

2020R02307DIVD2

Déclaration de perte du titre de propriété

N°92957 Sousse

Monsieur Samir Hidar titulaire de la CIN 05506321, demeurant à Sousse déclare la perte du titre de propriété n°92957 Sousse dans des circonstances inconnues.

Monsieur Samir Hidar dispose d'un certificat de perte octroyé par le poste de police de Hammam Sousse le 02-10-2020 sous le n°1144.

Prière à ceux qui le trouvent de bien vouloir le déposer à la conservation foncière la plus proche.

2020S01100DIVD2

Perte d'un acte

Fadhila Mcawar annonce la perte de son acte de propriété d'une parcelle de terre sise à la route Mahdia km 7 Sfax. Elle veut extraire un 2ème acte. Ceux qui ont opposition l'annoncent auprès du notaire Rachid Chekh-rouhou dans un délai de 70 jours.

2020X01439DIVD2

Avis

Madame Sahnoun Nahed informe le public qu'elle a perdu son titre de propriété concernant l'acte de donation daté le 25/11/2008 dressé par les notaires Chtourou Mourad et Wasim Karoui concernant une parcelle de terre d'une superficie 450 m² comprenant un foyer et un garage situé sur la route de Taniour km 5 Sfax et elle désire avoir une deuxième copie originale.

Les oppositions se présentent au bout de 70 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2020X01445DIVD2

Avis

Monsieur Lotfi Ben Taher Ben Mohamed Frika annonce qu'il possède une maison composée de deux pièces et une toilette de superficie 48 m² sis à la route Gremda km 2 Sfax limitée au sud Ben Amar et l'ouest une rue.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis, passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2020X01449DIVD2

Avis

Mr Hammadi Ben Taieb Cherif titulaire de la C.I.N n°01279356 avise être propriétaire d'une parcelle de terre contient 12 pieds d'oliviers à la route de l'Aéroport km 12 Sfax limitée au Sud par Cherif, à l'Est et au Nord par Dammak et à l'ouest par Krichen.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Mohamed Koubaa et Ridha Koubaa.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2020X01451DIVD2

SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE

BILAN

EXERCICE COMPTABLE ARRETE AU 31/12/2018

UNITE (DT)

	2 018	2 017
Actifs		
Actifs non courants		
Actifs immobilieés		
Immobilisations incorporelles	258 236	258 236
Moins: amortissements	-241 116	-236 196
Total Immobilisations incorporelles	**17 121**	**22 041**
Immobilisations corporelles	257 124 100	255 855 889
Moins: amortissements	-239 686 183	-234 801 728
Total Immobilisations corporelles	**17 437 917**	**21 054 161**
Immobilisations financieres	4 593 350	4 488 123
Moins: Provisions	-1 209 175	-1 209 175
Total Immobilisations financieres	**3 384 175**	**3 278 948**
Total Actifs immobilieés	**20 839 213**	**24 355 149**
Total Actifs non courants	**20 839 213**	**24 355 149**
Actifs courants		
Stocks	135 828 167	108 382 016
Moins: Provisions	-12 319 685	-12 494 932
Total Stocks	**123 508 483**	**95 887 084**
Clients et comptes rattachés	69 248 582	50 913 491
Moins: Provisions	-15 068 138	-15 014 935
Total Clients et comptes rattachés	**54 180 444**	**35 898 556**
Autres actifs courants	31 075 737	26 138 914
Moins: Provisions	-4 245 907	-4 130 705
Total Autres actifs courants	**26 829 830**	**22 008 209**
Liquidites et equivalents de liquidite	**16 734 548**	**21 315 783**
Total Actifs courants	**221 253 304**	**175 109 632**
Total des Actifs	**242 092 517**	**199 464 781**

SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE

BILAN

EXERCICE COMPTABLE ARRETE AU 31/12/2018

UNITE (DT)

	2 018	2 017
Capitaux propres		
Capitaux Social	53 339 520	53 339 520
Réserves	7 957 054	7 957 054
Autres Capitaux propres	4 563 154	4 563 154
Modifications comptables	572 231	281 222
Resultats reportes	-268 572 765	-240 635 023
Total Capitaux propres avant résultat de l'exercice	**-202 140 806**	**-174 494 073**
Résulat net de l'exercice	-33 071 083	-28 218 964
Total Capitaux propre avant affectation	**-235 211 889**	**-202 713 037**
Passifs		
Passifs non courants		
Emprunts	14 233 262	22 730 398
Autres passifs financiers	1 799 100	1 500
Provisions		1 799 100
Total Passifs non courants	**16 032 362**	**24 530 999**
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	153 601 379	124 712 190
Autres passifs courants	62 411 252	57 638 379
Concours bancaires et autres passifs financiers	245 259 413	195 296 250
Total Passifs courants	**461 272 044**	**377 646 819**
Total Passifs	**477 304 406**	**402 177 818**
Total des capitaux propres et des passifs	**242 092 517**	**199 464 781**

SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE COMPTABLE ARRETE AU 31/12/2018

UNITE (DT)

	2 018	2 017
Produits d'exploitation		
Revenus	146 001 170	121 700 838
Autres produits d'exploitations	1 639 165	5 458 959
Total Produits d'exploitation	**147 640 335**	**127 159 796**
Charges d'exploitation		
Variation des stocks des produits finis	-19 313 866	2 948 050
Achats d'approvisionnemets consommés	121 613 751	82 255 115
Achat de marchandises consommées	0	0
Charges de personnel	36 754 753	37 086 397
Dotation aux amortissements et provisions	5 057 779	6 084 809
Reprise sur provisions	-175 247	-1 138 176
Autres charges d'exploitation	6 941 268	7 058 141
Total Charges d'exploitation	**150 878 437**	**134 294 336**
Résultat d'exploitation	**-3 238 103**	**-7 134 539**
Charges financières nettes	31 660 040	22 488 329
Produits des placements	83 585	41 342
Autres gains ordinaires	1 971 785	1 541 179
Résultat des activités ordinaires avant impôt	**-32 842 772**	**-28 040 347**
Impôts sur les bénéfices	228 311	178 617
Résultat des activités ordinaires après impôt	**-33 071 083**	**-28 218 964**
Résultat net de l'exercice	**-33 071 083**	**-28 218 964**
Effets modifications comptables (net impôt)	572 231	281 222
Résultat après modifications comptables	**-32 498 852**	**-27 937 742**

SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE

ETAT DE FLUX DE TRESOREIE

EXERCICE COMPTABLE ARRETE AU 31/12/2018

UNITE (DT)

	2018	2017
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Encaissements reçus de clients	142 138 617	147 708 054
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-140 555 505	-136 729 921
Interets payés	-9 541 950	-11 662 565
Total Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**-7 958 838**	**-684 432**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incoroporelles	-913 772	-2 412 845
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et inc		
Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	**0**	**0**
Total Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	**-913 772**	**-2 412 845**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Dividendes et autre distributions	94 185	45 342
Encaissements provenat d'emprunts	67 659 392	92 815 420
Remboursemnt d'emprunts	-66 841 897	-95 308 088
Total Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**911 680**	**-2 447 326**
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équiv de lic	**0**	**0**
variation de la trésorerie	**-7 960 930**	**-5 544 603**
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde d'ouverture	**-8 880 118**	**-3 335 515**
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde de fermeture	**-16 841 048**	**-8 880 118**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330 9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
EXERCICE COMPTABLE ARRETE AU 31/12/2018

UNITE (DT)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2018	2017
Ventes de marchandises	0	Coût d'achat des marchandises vendues	0	• Marge commerciale	0	0
Revenus et autres produits d'exploitation	146 179 340	.		.		
Production stockée	19 313 866	ou (Déstockage de production)	0	.		
Production immobilisée	0	.		.		
Total	165 493 206	Total	0	• Production	165 493 206	118 922 178
• Production	165 493 206	Achat consommés	121 613 751	• Marge sur coût matières	43 879 455	36 667 064
• Marge commerciale	0	.		.		
• Marge sur coût matière	43 879 455	Autres charges exterieurs	5 826 949	.		
• Subvention d'exploitation (*)	168 703	.		.		
Total	44 048 158	Total	5 826 949	• Valeur Ajoutée brute	38 221 208	30 578 525
.		Impôts et taxes	1 114 319	.		
.		Charges de personnel	36 754 753	.		
• Valeur Ajoutée Brute	38 221 208	Total	37 869 071	• Excédent brut(ou insuffi	352 137	-7 316 247
• Excédent brut d'exploitation	352 137	ou Insuffisance brute d'exploitation	0	.		
Autres produits ordinaires	3 261 406	Autres charges ordinaires	0	.		
Produits financiers	653 802	Charges financières	32 230 256	.		
Transfert et reprise de charges	177 919	Dotations aux amortissements et provisi	5 057 779	.		
.		Impôt sur le résultat ordinaire	228 311	.		
Total	4 445 264	Total	37 516 346	Résultat des activités ord	-33 071 083	-28 218 964
Résultat positif des activités ordinaires	0	Résultat négatif des activités ordinaires	33 071 083	.	-33 071 083	-28 218 964
Total		Total	33 071 083			

2020R02273BCFA5